



MAIRIE
DE
FONTENOY-SUR-MOSELLE

Coup d'œil sur notre commune

2021



Ensemble,

le temps d'un instant

faisons tomber le masque...



Le mot de l'ancien Maire

Je remercie Patricia Winiarski de m'avoir invité à écrire un petit mot dans le Coup d'œil 2021, considérant que nous avons effectué chacun la moitié de cette année 2020 en tant que Maire. C'est une délicate attention et je le fais avec plaisir.

J'avais depuis longtemps annoncé que je ne me présenterais pas pour un deuxième mandat et le changement d'équipe municipale devait s'effectuer en mars. La crise sanitaire a bouleversé les projets de tous et m'a conduit à rester à la mairie jusqu'au 3 juillet. C'était une fin de mandat très particulière et pas facile pour maintenir le contact avec les habitants, surtout avec ceux qui n'ont pas d'adresse de messagerie.

J'espérais que cette situation ne durerait pas mais la présence du virus perturbe toujours la vie de tous, souvent de façon importante, et pour une durée non encore connue.

Elle ne facilite pas la tâche pour la nouvelle équipe qui ne peut pas maintenir les animations habituelles de fin d'année. J'espère qu'elle pourra bientôt avoir davantage de liberté pour donner un nouvel élan à notre commune et, naturellement, je reste disponible pour aider notre Maire chaque fois que ce sera utile.

Je souhaite à tous une excellente année 2021, que la crise sanitaire ne soit bientôt plus qu'un mauvais souvenir, qu'elle épargne vos familles, que la vie puisse reprendre son cours normal et que Fontenoy sur Moselle demeure un village où il fait bon vivre.

André MAGNIER



Le mot du nouveau Maire

Voilà, c'est enfin fait, la nouvelle équipe est en place depuis le 03 juillet 2020, nouveau conseil municipal (2 femmes, 8 hommes...Mais où est la parité ?).

Je vous fais rapidement une présentation. J'ai été contactée pour faire partie de la liste électorale, mon souhait, être conseillère ou adjointe. La Covid-19, le 1^{er} confinement m'ont fait réfléchir, j'ai vraiment eu envie de m'investir encore plus pour la commune, j'ai ainsi proposé ma candidature au poste de maire. Cette proposition a été accueillie favorablement et à l'unanimité par l'équipe. Je la remercie pour la confiance qu'elle m'a accordée.

Ce mandat s'annonce très riche même s'il a démarré difficilement avec cette pandémie.

Nous allons bien sûr pérenniser le travail de l'ancienne équipe municipale dirigée par M. MAGNIER, que je tiens à remercier vivement car il répond toujours présent si j'ai un conseil à lui demander.

Je me dois de souligner que notre secrétaire, Madame HOVASSE Rachel fait un travail remarquable, elle nous guide, nous aide, nous accompagne dans nos nouvelles fonctions, ce qui n'est pas chose aisée.

Notre employée communale, Madame LEDILY Nadine gère également l'entretien de notre charmant village, espaces verts, bâtiments, voirie. Toujours prête à rendre services, je l'en remercie.

Je tenais à faire un clin d'œil à quelques anciens membres des mandats précédents (ils se reconnaîtront) ils ne font plus partis du « club » mais sont toujours prêts à nous transmettre des informations nécessaires et nous apporter leur soutien, je les en remercie sincèrement.

Encore un grand merci à l'administré bénévole qui a particulièrement bien nettoyé notre ancien cimetière sans compter ses heures.

Toute l'équipe du Conseil municipal et du CCAS se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2021 et avec la meilleure santé possible.

Patricia WINIARSKI

Présentation de l'équipe municipale



M. DIDIER David 1er adjoint : commission Travaux et représentant intercommunal, CLECT, PLUI.

M. ROUERS Marc 2e adjoint : commissions Forêt, bois, chasse / Animation.

M. VIARD Fabien 3e adjoint : commissions animation / travaux.

M. BAYEUL Gérald conseiller municipal : commission Forêt, bois, chasse.

M. LALLEMANT Xavier conseiller municipal : commission Animation. Vice-président au SISFAS

M. MILLET Arnaud conseiller municipal : commission Travaux / Forêt, bois, chasse.

Mme MILLET Marie conseillère municipale : Titulaire au SISFAS

M. ROUCHON Jérémy conseiller municipal : commission Forêt, bois, chasse / Travaux et Animation.

M. THIRION Francis conseiller municipal

L'ensemble de l'équipe gère la commission Finances, certains sont disponibles quand d'autres ne le sont pas et vice - versa, un échange et une cohésion nécessaires au bon déroulement du bien-être de la commune.

Je les remercie pour leur implication.



Informations de la mairie

Numéros de téléphone avec répondeur : 03.83.63.90.38
06.74.27.76.39 en cas d'urgence

Site internet : www.fontenoy-sur-moselle.mairie54.fr

Ouverture au public :

Lundi de 16 heures à 18 heures

Vendredi de 17 à 18 heures

N'hésitez pas à nous communiquer votre adresse mail, pour recevoir les informations concernant votre commune.

• Dématérialisation

La mairie de Fontenoy a choisi de permettre à ses habitants d'accomplir un certain nombre démarches en ligne. C'est le cas pour :

- ✓ Le recensement pour la journée défense et citoyenne obligatoire pour les jeunes de 16 ans
- ✓ Les inscriptions sur les listes électorales
- ✓ Le changement de coordonnées
- ✓ Les demandes d'actes d'état-civil
- ✓ Les demandes de PACS

Ces démarches peuvent être effectuées sur le site www.service-public.fr mais elles sont toujours réalisables aussi en mairie...

• Cartes nationales d'identité :

Les demandes de carte nationale d'identité ne sont plus à déposer à la mairie de Fontenoy, mais à la mairie de Toul, comme les passeports ou dans toute autre mairie équipée pour l'établissement des titres d'identités biométriques.



Il y a lieu de prendre rendez-vous avant de se présenter pour l'établissement des dossiers.

Mairie de Toul : 03.83.63.70.00

Heures d'ouverture de la mairie de Toul : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

A noter : les lundis et mardis une permanence a lieu de 17h à 20h, notamment pour les demandes de pièces d'identité.

Une pré-demande peut être établie sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr> sous réserve de créer un compte.

Sur le site de l'ANTS, vous pouvez aussi réaliser vos demandes de permis de conduire ou de certificats d'immatriculation.

Il est rappelé qu'une carte d'identité peut être établie dès la naissance d'un enfant. Les délais pouvant être longs avant les périodes de congés, il est conseillé **d'établir les cartes d'identité avant d'en avoir un besoin urgent**. Le délai doit prendre en compte la date de rendez-vous en mairie et la fabrication de la pièce d'identité. La présence du demandeur est indispensable.

A noter : De mars à septembre, en raison du surcroît des demandes, le délai d'obtention de rendez-vous est de plus d'un mois.

La durée de validité est de :

- ✓ 10 ans pour les mineurs ; y compris pour les jeunes majeurs dont les cartes ont été établies durant leur minorité
- ✓ 15 ans pour les majeurs pour toutes les cartes établies depuis le 02 janvier 2004.

• Autorisation de sortie du territoire pour tous les mineurs :

Depuis le 15 janvier 2017, un mineur non accompagné de ses parents (ou d'une personne détentrice de l'autorisation parentale), ne peut plus quitter la France sans autorisation (Loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et décret du 2 novembre 2016).

L'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site service-public.fr (imprimé Cerfa N°15646*01), à remplir et signer.

L'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- Sa pièce d'identité : carte d'identité ou passeport **en cours de validité**
- Le formulaire **original** signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale
- La photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire

 L'imprimé Cerfa est le seul document valable ; il devra être **original** (pas de photocopie). Aucune autorisation prenant une autre forme que l'imprimé Cerfa ne sera acceptée.

• Journée défense et citoyenneté

Le recensement permettant de participer à la journée défense et citoyenneté est **OBLIGATOIRE** pour tous les jeunes Français de 16 ans. **Cette année, sont concernés les garçons et les filles nés en 2005.**

Le jeune doit effectuer son recensement entre le jour de son anniversaire et le dernier jour du troisième mois qui suit celui de l'anniversaire. Cette démarche peut être effectuée sur le site service-public.fr, à la mairie ou via le site internet de la commune. Un représentant légal peut accomplir la démarche.

Les pièces à produire sont :

- ✓ Une pièce d'identité justifiant de la nationalité française
- ✓ Le livret de famille
- ✓ Un justificatif de domicile.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Si le recensement a été fait sur internet :

- Soit l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte personnel. Il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire.
- Soit la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours.

Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

• Recensement

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

À savoir :

Si le jeune est atteint d'un handicap et qu'il souhaite être dispensé de la JDC, il peut présenter dès le recensement un certificat médical attestant qu'il est inapte à y participer.

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans

• Elections régionales et départementales



En 2021, les élections régionales et départementales devaient se dérouler en mars. Cependant suite à la crise sanitaire, un projet de loi prévoit un report du scrutin au mois de juin. Il est évident que la tenue de ces élections dépendra de l'évolution de la crise sanitaire.

Etre électeur :

Pour pouvoir voter, vous devez vous inscrire sur les listes électorales de la commune. Votre inscription dans une commune provoque la radiation dans la commune de vote précédente.

Vérifiez votre situation électorale grâce à un télé service rapide, accessible gratuitement et facilement sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>.

PACS

C'est une compétence pour les communes depuis le 1^{er} novembre 2017.

Les pièces à fournir pour conclure un PACS sont les suivantes :

- Convention de Pacs (convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n°15726*03)
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n°15725*03)
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie)
-

D'autres pièces peuvent être demandées en fonction des cas.

Le PACS ne donne pas lieu à une cérémonie en mairie, il s'agit simplement d'un enregistrement administratif, il n'y a pas besoin de témoins.

La démarche est accessible sur internet, via le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1618>

Etat civil 2020



Nous avons eu le plaisir de voir la cigogne faire 4 haltes dans notre village.

Bienvenus à ces nouveaux habitants et félicitations à leurs parents.

Nous avons également une pensée pour les familles qui ont perdu un proche cette année.

Salle des fêtes

La salle des fêtes peut être louée par les habitants de la commune ou par des personnes extérieures. Elle peut recevoir environ 30 à 40 personnes assises à table ou environ 60 personnes debout.

Le prix de la location de la salle est fixé comme suit :

Pour les habitants de Fontenoy-sur-Moselle :

Location d'un week-end du vendredi soir au dimanche : 100 €

Location d'une journée en week-end ou jour férié : 50 €

Pour les personnes ne résidant pas dans la commune :

Location d'un week-end du vendredi soir au dimanche : 150 €

Une caution de 200 euros sera demandée pour chaque location. Le chèque sera restitué si les lieux sont rendus en bon état.

Un règlement est mis en place pour fixer les conditions d'utilisation de la salle des fêtes.

Un forfait ménage a été instauré par le conseil municipal : il est de 60 euros. Ce montant ne sera encaissé que si la salle et ses annexes (sanitaires, couloir, cour) ne sont pas rendus propres.

Les déchets doivent être enlevés par les organisateurs de la fête

Vous devez vous adresser à la mairie pour la réservation, la signature de la convention d'occupation ou pour tout autre renseignement.

Défibrillateur



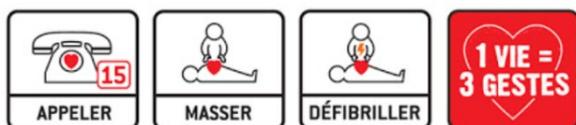
Les arrêts cardiaques chez l'adulte sont en majorité dus à une fibrillation ventriculaire, c'est-à-dire un trouble du rythme qui entraîne une inefficacité de la pompe cardiaque. Le sang ne circule plus. L'utilisation d'un défibrillateur est une chance de survie supplémentaire.

La délivrance d'un choc électrique externe étant la seule solution pour retrouver un rythme cardiaque efficace.

Depuis mai 2007, le grand public est autorisé à utiliser les défibrillateurs automatiques externes.

En cas de constatation d'arrêt cardiaque, on :

1. Appelle les secours en composant le 15, le 18 ou le 112
2. Débute le massage cardiaque (qui permet de faire circuler le sang dans l'organisme)
3. Envoie une tierce personne chercher le défibrillateur



A la mise en fonctionnement du défibrillateur une voix donne les instructions à suivre. On place les électrodes au niveau du thorax sur la peau de la victime.

Le défibrillateur analyse et délivre le choc si nécessaire. Après l'éventuelle délivrance du choc, il analyse de nouveau le rythme cardiaque et redonne les instructions.

On continue les gestes de secourisme jusqu'à l'arrivée des secours.

Le défibrillateur se trouve 6 place de l'église entre l'église et la mairie



Ecoles Maternelle et Primaires

Ecole maternelle "la Pastorale" d'Aingeray :

- Très petite section / Petite section / Moyenne section : Mme Uhlich (directrice)
- Grande section : Mme Guévin
- ATSEM : Angélique et Nastasia

Horaires de l'école :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h35 à 11h35 et
De 13h35 à 16h35

Adresse:

Clos Mongambé
54460 Aingeray
Tél : 03 83 23 30 19



Ecole primaire de Sexey-les-bois

- CP : Mme Hubert (directrice)

Horaires de l'école :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h20 à 11h20
Et de 13h20 à 16h20

Adresse :

50 Grande rue
54840 Sexey-les-Bois
Tél : 03 83 23 26 28



Ecole primaire "Robert Desnos" d'Aingeray :

- CE1/CE2 : Mme Jolly
- CM1 / CM2 : Mme Lacassin (directrice)

Horaires de l'école :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30 et
de 13h30 à 16h30



Adresse:

6 rue de l'église
54460 Aingeray
Tél : 03 83 23 21 97

Les inscriptions pour l'école se font à la mairie de résidence avant fin d'année scolaire en cours. Elles sont présentées à la directrice de l'école concernée et sont supervisées par la présidente du Syndicat.

Sisfas

En 1985, les trois communes de Fontenoy, Aingeray et Sexey les Bois se sont regroupées pour former un syndicat scolaire : le SIS-FAS (Syndicat Intercommunal Scolaire de Fontenoy-Aingeray-Sexey). Le syndicat permet la gestion des bâtiments scolaires (chauffage, travaux), du matériel, des garderies, de la cantine ainsi que le transport méridien.

Présidente : Nathalie Thouvenot

Vice-président : Xavier Lallemand

Délégués titulaires de Fontenoy : Xavier LALLEMANT et Marie MILLET

Délégués suppléants : Fabien VIARD et Patricia WINIARSKI

Le groupe de théâtre « Y'a pas de Les'Arts »

Depuis 2012, l'association « Y'a pas de Les'Arts » existe dans la commune. Elle a été créée par Christelle Faily et rassemble des enfants et adolescents de Fontenoy ou de communes voisines. Elle a pour but de promouvoir et mettre en valeur des activités artistiques et, en particulier le théâtre.

C'est en fonction des nouvelles mesures gouvernementales que cette activité reprendra.

Nous ne manquerons pas de vous en informer.

L'association SILAT

Depuis quelques années la salle communale était occupée par l'association AMBES qui pratiquait des arts martiaux

Désormais, depuis la rentrée scolaire 2018, cette activité est reprise par l'association AFR SILAT DEFENSE 54, dont le Siège est à la mairie de Fontenoy. Elle est présidée par Didier DULAC qui animait déjà les cours au sein de l'association AMBES.

C'est en fonction des nouvelles mesures gouvernementales que cette activité reprendra.

Nous ne manquerons pas de vous en informer.

Déchèteries

Deux types de déchèteries sont proposés à chacun pour éliminer ses déchets : d'une part, les déchèteries classiques où l'on peut emmener toutes sortes de déchets et d'autre part, les plateformes pour les déchets verts.

Les déchèteries accueillant tous types de déchets

Les habitants ont, depuis le 1^{er} janvier 2018, accès à la déchèterie de Toul, située sur la route de Verdun, comme à celle de Fontenoy, située sur la RD90 entre Fontenoy et Gondreville.

Sur la déchèterie de Fontenoy, d'importants travaux ont été engagés fin 2018 pour en améliorer le fonctionnement et l'accès. Le stockage des véhicules en attente est augmenté, un accès libre est créé pour les points d'apport volontaire (papiers, revues, verre et recyclables).

Depuis début 2019, l'accès se fait avec un badge qui donne droit à 18 passages par an. Chaque foyer a reçu le formulaire de demande de ce badge. Si vous n'avez pas votre badge, des formulaires sont disponibles en mairie ou sur le site de la communauté de communes Terres toulaises.

Déchèterie de Fontenoy sur Moselle

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars:

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30

Mardi de 9h30 à 12h30,

Samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;

Sauf jours fériés

Horaires d'été du 1^{er} avril jusqu'au 31 octobre :

Lundi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h00,

Mardi de 9h30 à 12h30,

Mercredi et samedi de 9h30 à 12h30 et

de 13h30 à 18h

Sauf jours fériés.

Déchèterie de Toul

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars:

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30,
Jeudi de 13h30 à 16h30,
Sauf jours fériés.

Horaires d'été du 1^{er} avril jusqu'au 31 octobre :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00,
Jeudi de 13h30 à 18h00,
Sauf jours fériés.

Afin de ne pas surcharger les bennes de la déchèterie, des plateformes pour les déchets verts sont à disposition.

Les plateformes pour les déchets verts

Autour de Fontenoy, trois plateformes sont installées : une à Bois de Haye (derrière les ateliers municipaux), une à Aingeray, derrière le lotissement du Mongambé et le terrain de football et une à Dommartin-lès-Toul (en face de chez Aldi)

Ces plateformes sont ouvertes en permanence 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Cette amplitude maximale permet de déposer ces déchets verts dès qu'ils sont produits.

Collecte, tri et valorisation des déchets

La TEOMI, taxe incitative, est en application. La collecte et le traitement des déchets ménagers sont facturés en tenant compte du nombre de fois où votre bac a été ramassé.

Cette facturation doit nous inciter collectivement à mieux trier nos déchets en recyclant tout ce qui peut l'être.

Les collectes ont lieu chaque semaine, le **jeudi matin pour les poubelles et les sacs jaunes**.

Les déchets doivent être présentés de la façon suivante :

- Pour **les ordures ménagères** : uniquement dans les bacs qui ont été fournis par la CC2T et positionnés en bordure de voie ;
- Pour **les emballages** les sacs jaunes sont toujours disponibles à la mairie, et seront déposés au bord du trottoir.
Nous verrons, en fonction du virus, du protocole si nous réitérerons la distribution à domicile.
- Les bacs doivent être sortis la veille après 16 h et rentrés dès que possible, une fois la collecte effectuée, au plus tard avant 20 h le jour même.
- Les bacs doivent être présentés à la collecte couvercle fermé. Les déchets présentés à même le sol ne sont pas collectés.
- Les déchets non conformes aux consignes de tri ne sont pas collectés.
- La dotation en bacs est assurée sur simple demande des nouveaux arrivants et des nouvelles constructions auprès de la mairie ou de la CC2T. Les bacs seront remplacés en cas de détérioration ou vol (avec dépôt de plainte).
- Toute dégradation ou détérioration résultant d'une utilisation anormale est à la charge de l'utilisateur.
- Pour toute opération de maintenance, les usagers doivent contacter la mairie.

bonne
nouvelle !

Les emballages

AU 1^{ER} JANVIER 2020

EN TERRES TOULOISES

**TOUS LES
EMBALLAGES
SE TRIENT**



EMBALLAGES RECYCLABLES



COMMUNES

AINGERAY
AVRAINVILLE
BOIS-DE-HAYE
FONTENDY / MOSELLE
FRANCHEVILLE
GONDREVILLE
JAILLON
VILLE-SAINT-ETIENNE

CITEO

Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Métrique de l'Énergie



Terres
Toulouises
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Tous les emballages peuvent être mis dans les sacs jaunes.

Les papiers, journaux et magazines ne doivent plus être mis dans les sacs jaunes mais dans les conteneurs situés place de la Gare ou à la déchèterie (en accès libre).

La collecte du verre (bouteilles, pots et bocaux...) est effectuée en apport volontaire dans le conteneur situé sur la place de la Gare ou dans celui de la déchèterie, en accès libre.

Sont interdits :

- Le dépôt de verre dans le point d'apport volontaire, entre 20 h et 7 h, pour la tranquillité des voisins
- Le dépôt de déchets au pied ou à proximité de ce point d'apport volontaire.

La collecte des textiles est effectuée en apport volontaire dans des colonnes installées à Aingeray, Velaine-en-Haye, Villey-Saint-Etienne, Gondreville et à la déchèterie.

Nous parlons de TRI et de déchèterie, mais les dépôts sauvages sont toujours régulièrement découverts et nous regrettons ce manque de civisme alors que tout est mis en œuvre pour que cela n'arrive pas.

Merci aux promeneurs qui ramassent, pendant la sortie autorisée, confinement oblige, les « déchets » et refont le tri en arrivant à la maison.

Mardi 1er décembre 2020.

La récolte du jour sur 2 km de chemin communal.
Je n'ose pas attaquer les 20 km autorisés... pas de sac assez grand.



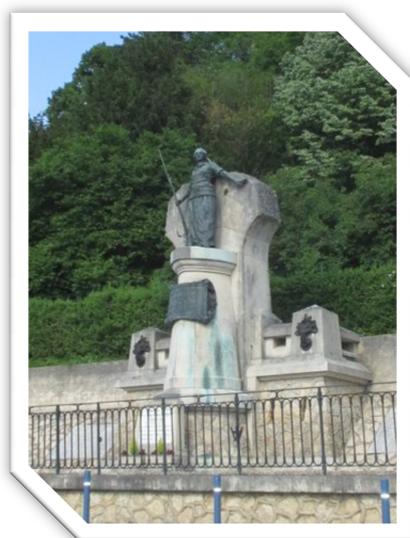
Envoyé par un administré

Travaux

Très peu de travaux cette année, (mais de nombreux projets) si ce n'est le remplacement de 2 grilles de caniveaux transversales de la rue du haut Buisson.

Il y a bien entendu, tous les travaux de nettoyage effectués régulièrement, par exemple, le nettoyage de la croix Maillard, les espaces verts, cimetières et autres.

La restauration de notre monument aux morts est en cours, pas simple de planifier cette restauration du fait de la Covid-19 qui bouscule notre agenda et celui de M. DUSSART, des Ateliers Dussart qui gère cette restauration.



Environnement

Affouages :

Retour des affouages 2020/2021 dans le bois communal.

L'attribution des lots a eu lieu le samedi 9 janvier à la salle des fêtes de la mairie, tout en respectant le protocole sanitaire.

Le tarif est de 9€ le stère, les lots ont été réalisés de manière à être le plus équilibré et équitable possible.

Très peu d'affouagistes cette année, ce qui semble presque normal avec 2 confinements. Certains n'ont pas eu le temps de terminer ni même de commencer ceux de l'année 2020 ils devront reprendre là où ils en sont restés.

Un problème sur la voie verte, (signalé par un fontenoyen) un arbre se déracine, tombe et empêche les promeneurs, cyclistes de passer, conseiller et employée communale répondent présents pour aller jouer les bucherons.

AVANT



APRES



Enquête publique

Par arrêté préfectoral du 23 novembre 2020, le préfet de Meurthe et Moselle a ordonné l'ouverture, du 14 décembre 2020 au 22 janvier 2021 inclus, d'une enquête publique unique de 40 jours portant sur les demandes formulées par la société LIDL en vue d'être autorisée à exploiter et à construire un entrepôt logistique à Gondreville et Fontenoy sur Moselle (ZIA). Cette enquête se déroule dans les mairies des communes précitées. La mairie de Fontenoy sur Moselle est désignée siège de l'enquête.

M. Francis GERARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nancy.

Les dossiers sont consultables en mairie aux heures d'ouvertures habituelles. Le commissaire enquêteur sera présent le samedi 09 janvier de 10h à 12h et le vendredi 22 janvier 2021 de 16h à 18h en mairie et pourra ainsi répondre à vos questions. Le public peut présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet.

L'affichage de cet avis d'ouverture d'une enquête publique unique a été mis en place dans notre vitrine extérieure et à l'intérieur de la mairie.

Sur le site de mairie : www.fontenoy-sur-moselle.mairie54.fr vous trouverez un lien pour accéder au dossier.

Si vous vous rendez en mairie, vous devez veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par les communes précitées et devez notamment respecter les consignes suivantes :

- Vous munir d'un masque
- Vous désinfecter les mains avant de consulter le dossier et/ou le registre d'enquête
- Vous munir d'un stylo en vue de consigner vos observations sur le registre d'enquête
- Respecter les règles de distanciation sociale.

Les nouvelles du CCAS

Le CCAS (Centre communal d'action social)

Mme WINIARSKI Patricia Présidente, Maire

Mme KLUT Dominique Vice-Présidente déjà membre du CCAS à l'ancien mandat

Mme KOHLER Huguette dite Mimi nouvellement présente pour le nouveau mandat

Mme OUASSYOUN Ambre nouvellement présente pour le nouveau mandat

M CHEY Jean-Claude déjà membre lors du dernier mandat

M David DIDIER 1^{er} adjoint

M ROUCHON Jérémy conseiller municipal

M VIARD Fabien 3^{ème} adjoint

Cette année ne nous a pas permise d'effectuer les traditionnelles animations, lotos, repas et toutes les activités liées au sein du CCAS. Les confinements ne nous ont pas laissés d'autres choix que de tout annuler. A grands regrets.

Nous avons choisi malgré tout, de conserver la distribution du colis des anciens. C'est ainsi, que 28 colis ont été distribués par les membres du CCAS. Nous remercions les Fontenoyens et Fontenoyennes pour leur accueil des plus sympathiques.



Choix du colis



Distribution du colis

Cérémonie du 11 novembre

Cette année, impossible d'accueillir du « public » à l'occasion du dépôt de gerbe au monument aux morts.



Madame le Maire, le 3^e adjoint et Monsieur Jean-Marie CASSIGNAT, villageois, qui s'est improvisé photographe et que les plus anciens du village connaissent pour avoir effectué 3 mandats au sein de la municipalité se sont rendus au monument aux morts pour y déposer la gerbe.

Je vous invite à lire le texte que je devais lire à cette occasion.

« C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œILLETS blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin- des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participera à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat Inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu de recueillement national et le tombeau

symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales.

Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisé face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme.

1 400 000 tombèrent au champ d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous vous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha. »

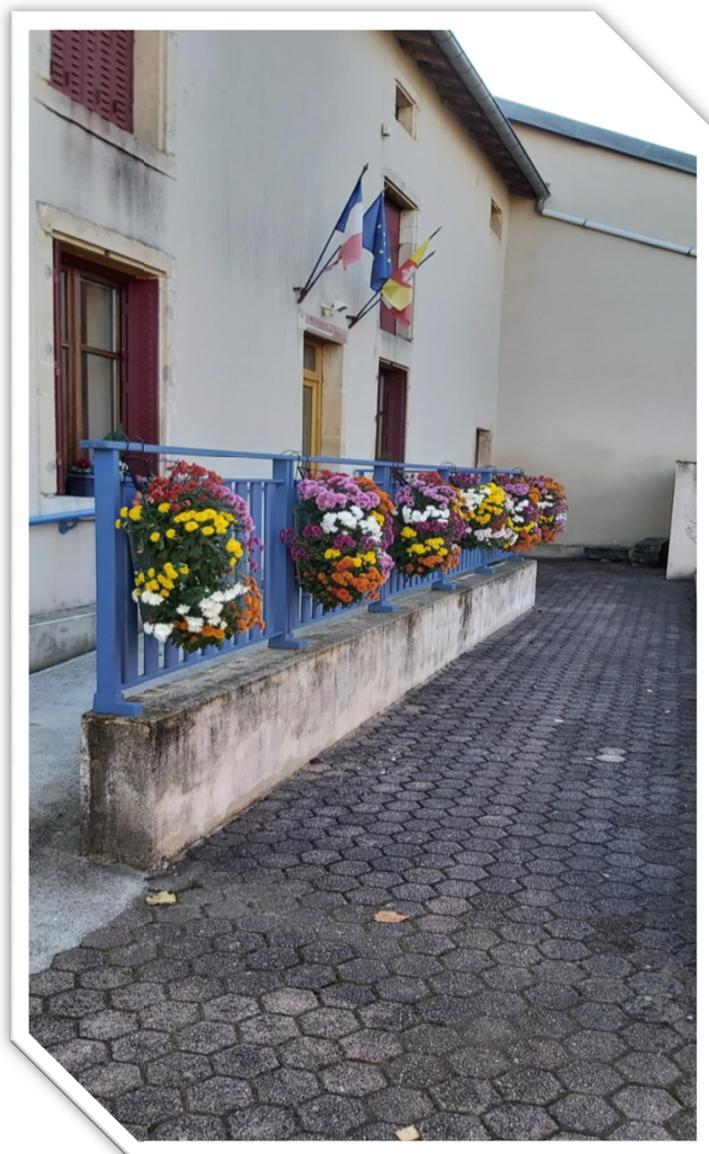
Geneviève DARRIEUSSECQ,
Ministre déléguée auprès de la ministre des armées,
Chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Au moment de l'impression de ce « coup d'œil sur Fontenoy » nous ne savons toujours pas si nous allons pouvoir mettre en place la cérémonie qui devrait se dérouler en janvier 2021, pour commémorer les 150 ans de l'incendie du village par les Prussiens.

Les fleurs

Je tiens à remercier vivement le fleuriste « MERLINO » qui honore toujours nos commandes avec rapidité et sympathie. Nous continuerons à travailler avec lui.

Merci pour les 6 magnifiques jardinières de fleurs offertes à la municipalité.



Saint Nicolas et père Fouettard masqués

Cette année c'est encore une tradition qui n'a pas pu perdurer, notre Saint Patron a été contraint d'annuler sa traditionnelle procession dans le village, pas de remise de bonbons, de gâteaux, pas de vin chaud et autres boissons qui réchauffent les cœurs, même si nous en avons bien besoin.

Heureusement Saint Nicolas et son acolyte le Père Fouettard ont pu faire une distribution en direct dans les écoles de notre RPI.

Nous espérons pouvoir remettre en marche la calèche en 2021.



Décoration de Noël des maisons

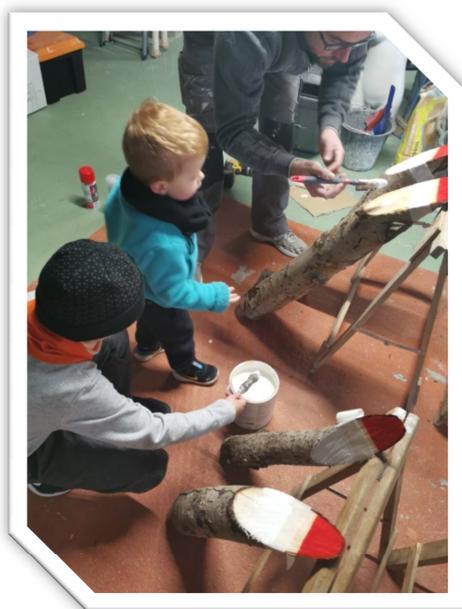
La Commission Animation a décidé d'organiser un concours pour Noël :

La maison la mieux décorée pour Noël

De nombreux participants ont déposé leur bulletin dans la boîte aux lettres de la mairie et d'autres se sont inscrits par mail.

La « tournée des maisons » s'est faite mardi 22 décembre en soirée. Tous les habitants ont fait un travail remarquable. (Même les non-inscrits) Bravo, félicitations à tous.

Il a fallu choisir, cela s'est joué à une « ampoule », et nous avons pu remettre le 30 décembre en soirée, le « Bon pour un RESTO » d'une valeur de 100 euros valable au relai de la Diligence à Velaine en Haye. N'oublions pas que le « Patron » est un fontenoyen. Tous les autres participants ont pu recevoir un « ballotin » de chocolat en guise de lot de consolation.



Toute la famille s'est activée à la décoration, Clovis 8 ans, Julius 2 ans entourés de papa et maman !

Félicitations aux gagnants



Mise en place du sapin de Noël

L'équipe municipale, presque au complet, s'est hâtée pour installer le traditionnel sapin de Noël et les guirlandes aux arbres devant la mairie.

De faux cadeaux, fabriqués par nos soins ont été déposés au pied du sapin.

Excellente ambiance et moment convivial !!!

Merci à toute l'équipe



Remerciements

... à tous ceux et toutes celles qui ont participé à l'animation de la commune pendant l'année 2020 (l'ancienne et la nouvelle équipe)
Merci à Rachel, Marie qui ont participé à la rédaction de ce bulletin.

Mais au vu de cette situation particulière, la traditionnelle cérémonie des vœux ne pourra avoir lieu :

Le maire, l'équipe municipale et les membres du comité communal d'action sociale vous souhaitent une excellente année 2021 et une parfaite santé pour vous et les personnes qui vous sont chères.

Site internet de la commune :
www.fontenoy-sur-moselle.mairie54.fr

N'hésitez pas à nous communiquer votre adresse mail, nous ne manquerons pas de vous informer de la vie de la commune